

**Objet :** Contribution de l'Unapei Bretagne au prochain PRS

Dans le cadre du Projet Régional de Santé en cours d'élaboration pour la période 2018 – 2022, l'Unapei Bretagne souhaite appeler l'attention sur les points suivants dont il nous paraît important de tenir compte dans le prochain PRS

Une obligation de prise en compte de la démographie de la Bretagne, compte-tenu de la réalité du nombre de personnes en situation de handicap et de personnes âgées vivant en Bretagne.

On constate que le nombre de personnes âgées est plus élevé que dans d'autres régions de France, et cela est lié aux nombreux retours des familles sur le territoire breton au moment de la retraite, après une vie professionnelle hors région. Le retour de ces familles en Bretagne, implique pour celles qui ont un enfant en situation de handicap, un rapatriement également de cet enfant. De ce fait, le ratio de personnes en situation de handicap est plus élevé que dans d'autres régions.

Aussi, nous revendiquons qu'il ne soit pas systématiquement fait référence, pour les ratios d'équipement du secteur médico-social, à ceux du national mais bien la prise en compte des réalités du terrain. Il faut prendre en compte les besoins de compensation réels tels qu'ils ressortent des décisions d'orientations prises par les Maisons Départementales des Personnes Handicapées. Il faut donc que l'observatoire déjà évoqué et considéré comme priorité dans le PRS 1 ( l'observation partagée ) soit enfin mis en place et puisse bien indiquer les besoins en créations nécessaires de places en établissements et services médico sociaux.

Une réponse accompagnée pour tous : c'est bien ce que nous voulons, et qui doit se traduire dans ce projet régional de santé. Mais encore faut-il que ces réponses répondent aux besoins de compensation liés aux handicaps des personnes. Pour œuvrer sur ce chantier important, les quatre départements bretons se sont impliqués, mais il faut aussi prendre en considération les démarches déjà initiées dans le département des Côtes d'Armor, avec la mise en place de pôles territoriaux. En effet, ces pôles favorisent l'émergence de situations nouvelles et l'apport de réponses qui ont été reconnues par M. Denis Piveteau, rédacteur du rapport « Zéro sans solution », et Mme Marie-Sophie Desaulle à l'origine de la mise en application de ce rapport, lors du débat public organisé par la CRSA. Il faut éviter de toujours vouloir réinventer ce qui peut être reproduit en d'autres lieux. Notre Mouvement souhaite vivement que ce concept soit retenu et que l'on s'appuie sur les travaux sur ce qui est fait, dans l'attente de la mise en application du programme de création de places.

Notre Mouvement, tout comme les autres fédérations et unions regroupées au sein du comité d'entente handicap Bretagne revendique ses compétences et demande à être associé aux politiques publiques. En effet, depuis les années 1960, notre Mouvement s'implique dans les politiques publiques dans le champ du handicap, du médico-social et du sanitaire, et nous considérons devoir rester un partenaire dans la recherche et l'élaboration des réponses aux besoins des personnes en situation de handicap, et ce, dans l'esprit de la loi de 2016, dite « Loi Santé » qui implique l'usager dans son parcours de soins.

. « **Rien pour nous sans nous** », tel est le slogan que nous soutiendrons pour un partenariat effectif.